

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Etaients présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA D. ZIETERSKI ANDRE  
N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLLEN L. ZIETERSKI MATHIS C. JACOB SCHIEL  
DEHAYE PIGNOT DENIS MASSON ENEL DEVITERNE BABIN

Excusés :

C. SIMEANT a donné pouvoir à C. MATHIS  
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL  
P. HAUSERMANN a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
I. BOHN CHIARAMIDA a donné pouvoir à J. ENEL  
V. BADER

Absents :

Secrétaire : L. WEHRLLEN

---

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2020**

Pas de commentaire.

---

### **Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Pas de commentaire.

---

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de délibérer sur une 20<sup>ème</sup> question, non inscrite à l'ordre du jour.

Cette délibération qui porte sur une exonération des droits de place du marché et de la redevance du domaine public pour les commerçants de la ville, est posée sur table.

Le conseil municipal autorise cette délibération supplémentaire, à l'unanimité.

---

## **1/ Rénovation du centre socioculturel : résultats des marchés, montant total final des travaux, enveloppe financière supplémentaire, autorisation donnée au Maire de signer les marchés \_DZ**

DZ rappelle que le centre socio culturel a été construit en 1981 et qu'il a par conséquent besoin d'être rénové. En 2016 a eu lieu un audit acoustique et thermique de l'ensemble du bâtiment.

En 2018 a été prise la décision de lancer les travaux de rénovation permettant une meilleure acoustique et une meilleure isolation thermique. Un marché de maîtrise d'œuvre a donc été lancé.

L'Avant-projet sommaire a donné un 1<sup>er</sup> chiffrage de 857 778 € HT.

L'Avant-projet définitif a annoncé un montant de travaux de 1 099 400€ HT, permettant de répondre parfaitement aux objectifs acoustiques et thermiques voulus par la municipalité.

DZ rappelle la procédure et donne lecture du projet de délibération.

Le Maire remercie DZ pour cette explication exhaustive de ce projet initié sous la mandature précédente. La crise sanitaire a engendré un retard dans le calendrier de travaux. Cette délibération va enfin permettre de commencer les travaux.

DD souhaite donner la position du groupe d'opposition sur cette délibération. Le centre socio-culturel est bien un lieu privilégié d'accueil indispensable à la commune. Lorsqu'il a été construit en 1980, il répondait aux besoins d'une commune de 3500 habitants. En 2020, les besoins ont évolué et les demandes d'utilisation se sont multipliées, les pratiques communales se sont développées et attirent de nombreux visiteurs. La fête de la truffe en est l'exemple. Si la municipalité ambitionnait de répondre à ces nombreuses demandes, il devenait important de réfléchir à un projet de rénovation ou de reconstruction. Lors du 1<sup>er</sup> projet de 2016, le choix s'est porté exclusivement sur la rénovation. Le 1<sup>er</sup> chiffrage de 936 000 € TTC en 2017 correspondait à un projet à minima, sans amélioration des activités et utilisations proposées. De plus, le maître d'œuvre a proposé en 2019 un nouveau projet portant le montant à 1 029 333€, soit une augmentation de 20%, sans compter sur les réserves relatives à la capacité de la structure à supporter la charge supplémentaire de la toiture. Plusieurs études et diagnostics, d'un montant d'environ 7 000€, ont été faits. Un nouvel APD d'un montant de 1 319 200€ a été présenté, soit une augmentation de 41% par rapport à l'estimation initiale, sans compter l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre. La finalisation de ce dossier était espérée 4 jours avant les élections. Toutes les études ont abouti à 3 marchés infructueux. Le montant présenté ce jour porte le projet à 1 343 500€, avec une nouvelle augmentation de 25 000€, soit 2% supplémentaires. L'augmentation totale est donc de 43% par rapport à l'estimation initiale. Ne sont pas inclus dans ces travaux les aménagements extérieurs, les stationnements, l'office. Le groupe d'opposition réaffirme qu'un autre projet aurait été possible, par exemple sur la zone de renaturation du Grémillon. Cette solution aurait pu être étudiée dès la 1<sup>ère</sup> augmentation de l'enveloppe financière. Cette solution aurait pu être financée à hauteur de 1/3 par la vente de l'assiette foncière du centre socio-culturel, à hauteur de 1/2 par le montant non englouti dans ce projet, à hauteur de 1/6<sup>ème</sup> par de l'emprunt.

DZ rappelle les raisons de cette augmentation de l'enveloppe. Lors de l'APD a été détecté que la charpente ne pouvait supporter une isolation acoustique plus importante prévue sur la toiture, pour permettre une isolation phonique vers l'extérieur. L'isolation acoustique était le cœur du projet. Le renfort de la charpente pour permettre cette isolation a été chiffrée à 175 000 €. Par ailleurs, la décision a été prise en cours de projet de profiter de ces travaux pour changer les menuiseries du logement de la gardienne, et pour améliorer l'aspect architectural de la salle Galmiche. Le périmètre des travaux n'était plus le même. L'augmentation de ce jour de 25 000€ correspond à des options permettant d'améliorer le confort et d'obtenir une subvention de Climaxion.

Le Maire souhaite redonner une dimension humaine au dossier. Le projet de 2016 a vécu dans le circuit normal des choses : groupes de travail, commissions, délibérations. Il ne faut pas oublier

que toutes ces questions et orientations ont été faites au fur et à mesure par des personnes qui ont souhaité répondre aux engagements.

Aujourd'hui il faut respecter le travail qui a été fait. La population d'environ 5 000 habitants avec une visée à 5 800 d'ici quelques années ne permettait pas d'attendre davantage pour réaliser les travaux. La population a besoin d'un niveau de service. Le contexte économique est difficile, les recettes sont difficiles. Les dimensions écologiques, notamment avec les matières employées, sont prises en compte. Les économies d'énergie vont augmenter, la qualité acoustique va être améliorée.

Le Maire remercie le groupe de travail qui a travaillé tout au long de ces années pour répondre à la destinée des Pulnéens.

**Vote : 2 contre (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN), 3 abstentions (L. BABIN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 21 pour**

---

## **2/ Soutien au tissu économique local pour faire face à la crise sanitaire: abattement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les commerces \_AC**

AC donne lecture du projet de délibération.

Le Maire qualifie cette délibération de solidarité avec le monde économique.

DD demande si la commune a envisagé de créer un groupe de travail pour offrir aux commerçants un agrandissement de leurs terrasses.

Le Maire répond que c'est l'objet de la délibération n°20, posée sur table.

SP demande s'il doit sortir pour le vote même s'il n'est pas soumis à la TLPE.

Le Maire répond par la négative.

Le Maire rappelle que l'objectif de la mise en place de la TLPE était de diminuer la publicité. L'objectif est atteint. Aujourd'hui, on entre dans une normalité où les entreprises font de la publicité sans polluer. Il fallait faire une action importante et symbolique par ce geste de soutien. La perte de recettes s'élèvera à 15 000€. Pulnoy a consulté les autres villes concernées. Essey-Lès-Nancy a décidé de proposer un abattement à hauteur de 50% et donc Pulnoy suit cette décision. La volonté du conseil municipal est de soutenir le tissu économique local.

**Vote : unanimité**

---

## **3/ Convention entre la Commune et le Tennis Club du Grémillon Pulnoy Seichamps pour le reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage des tennis couverts \_NJ**

NJ donne lecture du projet de délibération.

Le Maire souligne l'entraide avec le tissu associatif qui permet de récupérer quelque argent.

**Vote : unanimité**

---

#### **4/ Budget 2020 – Décision Modificative n°2 \_LS**

LS donne lecture de la décision modificative.

**Vote : Section de fonctionnement recettes et dépenses : unanimité**  
**Section d'investissement dépenses : 4 abstentions**  
**(J. ENEL, D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA), 22 pour**  
**Section d'investissement recettes : unanimité**

---

#### **5/ Versement de la prime exceptionnelle aux agents ayant été particulièrement mobilisés pendant la période de confinement \_SD**

SD donne lecture de la délibération.

Le Maire souligne que cette délibération est possible car les responsables de service ont fait remonter de manière exhaustive les interventions des agents pendant le confinement. Cette prime est appliquée avec toute l'objectivité nécessaire. Elle est méritée par les agents qui ont fait un travail extraordinaire.

**Vote : unanimité**

---

#### **6/ Droit à la formation des élus \_MO**

Le Maire donne lecture de la délibération. Si le pourcentage proposé reste faible, c'est qu'il faut adopter le compromis entre la nécessité de se former et les capacités budgétaires.

**Vote : unanimité**

---

Pour les délibérations qui suivent (7 à 19), le Maire propose un vote à main levée.

Le conseil accepte à l'unanimité.

---

#### **7/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose la liste de candidats.

**Vote : unanimité**

---

#### **8/ Constitution de la commission permanente d'appel d'offres \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose la liste de candidats.

**Vote : unanimité**

---

**9/ Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission paritaire du Marché  
\_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**10/ Election des représentants du Conseil Municipal au Comité de Jumelage \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**11/ Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil Municipal d'Enfants et au  
Conseil Jeunes \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**12/ Election des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège  
\_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**13/ Election des délégués de la Commune au Comité national d'Action Sociale  
\_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**14/ Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil de la Vie sociale de  
l'EHPAD \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**15/ Election du représentant du Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation de Cerville \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose le candidat.

**Vote : unanimité**

---

**16/ Election des délégués de la Commune à l'Agence SCALEN \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**17/ Désignation des représentants de la Commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**18/ Election des représentants de la Commune aux instances de la Société Publique Locale de l'Habitat du Grand Nancy \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

**Vote : unanimité**

---

**19/ Election du Correspondant défense \_MO**

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose la candidate.

**Vote : unanimité**

---

**20/ Commerces non alimentaires du marché municipal : octroi de la gratuité pendant 8 dimanches, commerces alimentaires qui paient leurs droits de place à l'année : octroi de la gratuité pendant 8 dimanches, commerces de bouche : gratuité pour les terrasses installées sur le domaine public en 2020 \_MO**

Le Maire explique qu'il aurait pu confier le rapport de cette délibération à NJ ou à AC mais il a voulu rétablir l'équilibre entre les efforts de la commune et ceux des commerçants et montrer la volonté de soutenir les commerces.

Il donne lecture du projet de délibération et souligne être dans une démarche certes symbolique mais de soutien.

A la demande de DD, le titre de la délibération sera modifié pour être plus explicite car la rédaction du titre donne l'impression que l'exonération des terrasses est pour 8 dimanches.

**Vote : unanimité**

PULNOY, le 13 juillet 2020

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Marc OGIEZ

Léon WEHRLÉN

